



Municipalité de Champneuf
12, 6^e avenue Nord (Québec) JOY 1E0
Tél : (819) 754-2053 Fax : (819) 754-5749
Courriel : munchampneuf@cableamos.com
Site web www.champneuf.ca

REÇU LE

22 JAN. 2015

Le 20 janvier 2015

Comité de mobilisation Abitibi-Témiscamingue
170, avenue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7

Objet : Résolution #11-01-15

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la résolution #11-01-15 concernant le maintien des instances de développement régional.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter les mardis, mercredis et jeudis entre 8 heures et 15 heures.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Josée Beauregard
Directrice générale

p. j. (Résolution)



**Procès-verbal
ou
Copie de résolution**

Le 8 janvier 2015

CORPORATION MUNICIPALE DE CHAMPNEUF

À une séance ordinaire extra ordinaire , ajournement , _____
session

Tenue le 08 janvier 2015 et à la quelle est présent son honneur le maire, Rosaire Guénette

Et les conseillers suivants :

Joseph Blais, Léopold Leduc, Nancy Guénette, Émile Bourassa, Manon Beaudet

Formant quorum sous la présidence du maire.

Josée Beauregard

est aussi présente.
Greffier

RÉSOLUTION 11-01-15

Comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue (Soutien au maintien des instances de développement régional/Résolution)

ATTENDU QUE la région a toujours maintenu un principe des ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi no 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

ATTENDU QUE plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi no 10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux;

ATTENDU QUE le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue fournira un plan d'action pour une activité de mobilisation à tenir le 29 janvier prochain.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Léopold Leduc, appuyé par le conseiller Émile Bourassa et unanimement résolu que :

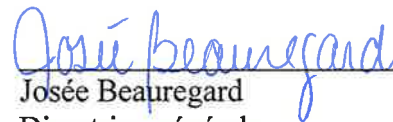
La Municipalité de Champneuf adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue;

Que la municipalité s'assure de rendre le manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue disponible à la population pour signature;

Que la municipalité participe aux activités de mobilisation du 29 janvier prochain.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme
Ce 20 janvier deux mille quinze



Josée Beauregard
Directrice générale